

ALAIN JUPPE - « PROJET POUR LES OUTREMERS »

Principales dispositions concernant les entreprises

PRIORITES

1- Modèle de développement économique : endogène et ouvert

Redéfinir des axes de développement adaptés à l'identité économique de chaque collectivité, cohérente avec leur insertion dans la mondialisation

2-Modèle social : contre la fracture sociale (référence chiraquienne) et les discriminations frappant les ultramarins en matière de biens et de services privés

Réalité aggravée par les inégalités croissantes dans les outre mer

3-Sécurité et emploi dans un cadre institutionnel stable

PRECONISATIONS

1-Sécurité – Investissement pérenne outremer

- Loi de sécurité intérieure outre mer permettant d'assurer un investissement financier pérenne
- Limitation à 3 des mesures éducatives à l'encontre des mineurs délinquants
- Augmentation du nombre de places de prisons notamment dans le cadre du programme national de 10 000 places créées

2-Immigration – Les outre mer, laboratoires de la réforme du droit du sol

- Encadrement du droit du sol. L'acquisition de la nationalité de l'enfant conditionné à la situation régulière d'au moins un des deux parents
- Révision de la liste des Etats sûrs pour éviter le détournement du droit d'asile

3-Risques majeurs – Spécificité de leur fréquence et de leur intensité outre mer – Coût de l'assurance « catastrophes naturelles » pour les entreprises

- Plan sur 5 ans de mise à niveau des moyens de sécurité avec les collectivités locales assorti d'une aide exceptionnelle. Implication de l'Union européenne.
- *(Il manque le volet « assurance » : dossier connu pour les entreprises en cas de sinistre pour les biens et les pertes d'exploitation)*

4-Formation – Répondre aux besoins réels

- Lutte contre l'illettrisme et la maîtrise du Français. Important contre le chômage longue durée.
- Investir dans les équipements scolaires compte tenu de la démographie et de l'immigration massive (Mayotte, Guyane)
- Insérer les jeunes ultramarins par la formation continue et dans leur environnement régional
- Favoriser la reprise et la création d'entreprises par les jeunes alors que les chefs d'entreprise arrivent au terme de leur vie professionnelle. Rôle des Chambres consulaires (*et aussi, des organisations professionnelles non mentionnées*)
- Favoriser la formation aux métiers émergents et procéder à l'audit des besoins d'emploi pour adapter la demande d'emploi à l'offre actuelle et à venir
- Associer les régions à la responsabilité de l'Etat en matière de continuité territoriale de la formation
- Augmenter de 50% les places de SMA et atteindre 9000 places pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi

5-Logement

- Contrat sur 5 ans pour résorber le déficit de logement. Objectif : 10000 logements/an réellement construits
- Sanctuariser les crédits budgétaires du logement et les dispositifs de défiscalisation ou de crédit d'impôt pour le social et l'intermédiaire
- Supprimer l'agrément préalable pour l'octroi du crédit d'impôt accordé aux bailleurs sociaux
- Relancer un dispositif de défiscalisation attractif par rapport aux dispositifs équivalents de l'Hexagone pour la réhabilitation de l'habitat, les programmes d'accession à la propriété sociale, très sociale et intermédiaire (*pour mémoire, Alain Juppé était ministre du budget en 1986 et a défendu le PLFR de juillet qui relançait la défiscalisation*)
- Libérer du foncier

6-Economie – Deux principes : permanence des handicaps implique permanence des dispositifs de compensation et concentration des moyens sur les politiques prioritaires créatrices d'emplois

- Réguler les marchés pour lutter contre la vie chère en créant une concurrence effective pour les prix les plus bas et en veillant à la fraude et au travail illégal. (*Ce dernier point est important dans des territoires où la pluriactivité informelle est répandue faute d'emplois*)
- Aider les associations de consommateurs à utiliser l'action de groupe. (*Sujet national avec ses dérives possibles*)
- Procéder par contrat : pacte de responsabilité avec chaque collectivité avec engagements réciproques sur 5 ans
- Faire reconnaître les handicaps des outre mer par l'UE en matière d'aides d'Etat et d'accords de libre échange

- Maintenir l'environnement institutionnel stable pour éviter de parasiter l'activité économique avec conclusion d'un contrat fiscal de 5 ans sous forme d'une loi de programmation votée dès 2017
- Evaluer la défiscalisation chaque année par une commission présidée par le ministre des outre mer et des finances
- Renforcer le taux de marges des entreprises en créant un « zéro charges employeur au niveau du SMIC et dégressif jusqu'à 1,8 SMIC, en allégeant d'un tiers les cotisations familiales employeur et les cotisations des travailleurs indépendants. Mesures nationales renforcées outre mer si nécessaire
- Faire converger le taux d'IS vers la moyenne européenne (22%). Mesure nationale renforcée outre mer si nécessaire
- Ne pas remettre en cause les sur rémunérations pour éviter la récession
- Cibler les zones franches. Rejet des zones franches globales, coûteuses
- Créer un crédit croissance et compétitivité pour compenser les handicaps structurels et susciter un avantage compétitif avec la disparition du CICE
- Renforcer les secteurs pourvoyeurs d'emplois réels : agriculture, tourisme et construction.
- Protéger la filière « banane » pour éviter la baisse des prix dans le cadre européen
- Tourisme : maintien des aides et de la défiscalisation pour répondre au défi de la compétitivité- prix et complément avec la mise en place de zones de détaxe pour la vente des produits locaux et de marques
- Bâtiment : maintien de la défiscalisation et des subventions et généralisation d'observatoires de la commande publique et du logement pour donner de la visibilité aux entreprises
- Créer des filières de valorisation innovante des déchets produits, exportables dans les pays voisins
- Lancer un plan d'investissement de 500M d'euros pour combler notamment la fracture numérique, la gestion de l'eau, des déchets et les infrastructures de transports
- Garantir sur 5 ans un régime de défiscalisation simplifié et déconcentré pour accélérer la procédure de contrôle a priori (*demande récurrente des entreprises*)
- Faciliter le développement des TPE PME en accélérant le paiement des créances. La CDC et la BPI pourront se substituer à l'entité publique défaillante.
- Développer des « médiateurs de l'administration » pour éviter le non recours aux aides faute de les connaître. (*Réponse à la sociologie des chefs des petites entreprises qui sont absorbés par leur métier et n'ont pas la connaissance suffisante des procédures administratives*)
- Promouvoir l'exportation des productions locales en mobilisant et en créant des ressources de compétence (VIE adaptés, bureaux Business France...)
- Renforcer l'attractivité des outre mer auprès des investisseurs étrangers en mobilisant la défiscalisation et les fonds européens
- Créer 4 pôles de compétitivité interterritoriaux pour valoriser les ressources naturelles : mer, habitat- construction durable, biodiversité et des filières d'enseignement spécialisées dans ces domaines
- Renforcer le lien entre culture et économie avec rapprochement entre tourisme et culture